



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

ASSISTANT.E MATERNEL.LE EN CRÈCHE FAMILIALE

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'**assistant.e maternel.le en crèche familiale** accueille à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de moins de 6 ans selon son agrément, en étant salarié.e d'une structure qui lui assure un cadre sécurisé, un accompagnement éducatif et des temps en équipe (regroupements réguliers, contribution au projet éducatif, participation aux réunions, groupes d'analyse de la pratique...).

Ses principales missions et activités sont :

- **Observer les enfants** afin de suivre et de favoriser leur éveil et leur développement.
- **Accompagner le jeune enfant** dans ses besoins (séparation, préparation et service des repas, change, sieste, jeux, activités) et assurer les soins quotidiens (hygiène, repas) tout en respectant le rythme de chaque enfant.
- **Proposer un programme d'activités ludiques** et éducatives adaptées à l'enfant afin de stimuler son éveil.
- **Soutenir et écouter les parents** et les informer du déroulement de la journée de l'enfant.
- **Garantir le respect des normes définies** pour l'accueil des jeunes enfants au domicile.
- **Accueillir l'équipe d'encadrement de la crèche** dans le cadre des visites à domicile.
- **Entretien des lieux d'accueil et les équipements** dédiés à son activité.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Elle parle de son métier

« Mon métier consiste à accueillir et à prendre soin des jeunes enfants à mon domicile, à les accompagner dans leur développement, leur sécurité et leur bien-être, tout en respectant le rythme de chacun. Ce métier a du sens : il participe à l'éducation, à la sécurité et au bien-être des petits. Les accompagner pour leurs premiers pas et leurs progrès est une mission précieuse et valorisante. »

Laetitia

Formation requise

- Pour exercer le métier d'assistant.e maternel.le, il faut **obligatoirement** obtenir un agrément délivré par les services départementaux de la Protection maternelle et infantile (PMI).
- Pour obtenir cet agrément, il est nécessaire d'**avoir suivi une formation** dont la première partie doit être validée avant de pouvoir commencer à accueillir des enfants.
- Cette formation est **gratuite**. Elle est organisée et financée par les services de chaque département.
- Des **allègements** sont possibles pour les personnes qui ont un diplôme de la petite enfance.

Elles parlent de leur métier

« J'aime ce métier pour plusieurs raisons : vivre de bons moments de partage avec les enfants ; tisser des liens à travers le jeu et dans les apprentissages ; regarder un enfant s'émerveiller et rire. »

Hanifa

« Je me réjouis de savoir que j'ai participé à leur développement cognitif et à leur croissance et que j'ai partagé avec eux de bons souvenirs. »

Olfa

Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'assistant.e maternel.le correspond à l'emploi repère « Animation petite enfance ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de la Petite enfance** : auxiliaire de puériculture, animateur.trice petite enfance, accueillant.e Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).
- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice d'activités, intervenant.e spécialisé.e.
- **Métiers de l'Administratif, du financier et de la communication** : chargé.e d'accueil.

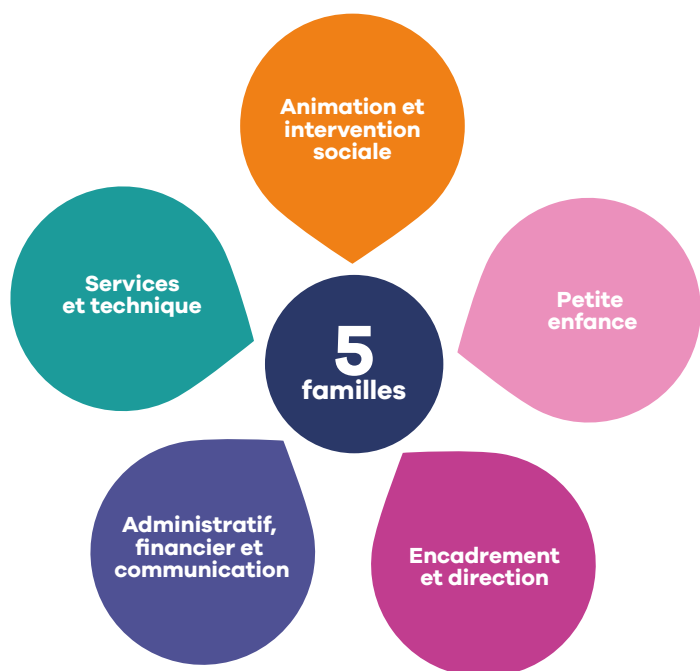
Elle parle de son métier

« Accompagner et aider les enfants à grandir, à évoluer et à se construire, participer à l'éveil de leur personnalité, à leur éducation et à leur bien être sont des missions valorisantes.

C'est un métier enrichissant et émotionnellement intense, chaque jour apporte son lot de succès et de défis. »

Saloua

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Au sein des structures de la Branche ALISFA, l'**assistant.e maternel.le** exerce son activité en autonomie, dans le cadre du projet de la structure.

Il/elle peut être amené.e à faire varier ses horaires de travail pour répondre aux besoins des familles, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il/elle exerce ses activités en cohérence avec le projet de la structure, fondé sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et il/elle est engagé dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez **ici** pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

